

**ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE  
DE POUZILHAC  
DES 9 OCTOBRE ET 16 OCTOBRE 2022  
CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS ELECTORALES**

<b>Dates ultimes</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Référence</b>
Lundi 22 août 2022.	Envoi du message d'information des dates du scrutin au BEEP Saisine du tribunal judiciaire de NIMES	Circulaire ministérielle du 19 septembre 2016
Jeudi 25 août 2022.	Publication de l'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des déclarations de candidatures pour les deux tours de scrutin	Articles L. 247, R. 127-2, R. 128 et R. 128-1 du Code électoral
Vendredi 2 septembre 2022.	Date limite d'inscription sur les listes électorales	
Jeudi 15 septembre 2022 à 9 heures	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour. <i>- les jeudi 15, vendredi 16, lundi 19, mardi 20 et le mercredi 21 septembre de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h sur rendez-vous</i> <i>- le jeudi 22 septembre 2022 de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h sur rendez-vous</i>	Arrêté préfectoral Art. R. 127-2 du CE.
Entre le jeudi 15 et le dimanche 18 septembre 2022	Réunion des membres de la commission de contrôle pour s'assurer de la régularité des listes électorales	
Lundi 19 septembre 2022.	Publication du tableau des inscriptions et radiations et extraction à partir du REU de la liste électorale arrêtée pour l'élection	
Jeudi 22 septembre 2022 à 18 heures	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour. Délai limite pour le retrait de candidatures.	Articles L. 255-4 et L. 267 du CE.
Vendredi 23 septembre 2022 .	Publication des candidatures au premier tour de scrutin	Art. R 28 du CE.
Lundi 26 septembre 2022.	Ouverture de la campagne électorale pour le premier tour. Mise en place des panneaux d'affichage électoral (nouvelle réglementation à rappeler aux mairies). Délai limite d'enregistrement définitif des déclarations de candidature.	Articles. R. 26, R. 28 et R. 128 du CE
Mardi 27 septembre 2022.	Délai limite de saisine du Tribunal administratif par tout candidat en cas de refus de délivrance du récépissé.	Article L. 265 du CE
Jeudi 6 octobre 2022 à 18 heures	Délai limite de notification aux maires, par les candidats, des assesseurs et délégués des bureaux de vote.	Articles R. 46 et R. 47 du CE
Samedi 8 octobre 2022 à zéro heure  à 12 heures	Clôture de la campagne électorale pour le premier tour.  Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les listes qui en assurent elles-mêmes la distribution.	Arts. L. 47-A et L.49  Art. R. 55
<b>Dimanche 09 octobre 2022</b>	<b>PREMIER TOUR DE SCRUTIN</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>
Lundi 10 octobre 2022 à 0 heure	Ouverture de la campagne électorale pour le second tour.	Article R. 26 du CE
Lundi 10 octobre 2022	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour. <i>(lundi 10 octobre de 14 h à 16 h et mardi 11 octobre 2022 de 9 h à 11 h 00 et de 14 h à 18 h sur rendez-vous)</i>	Article R. 127-2 du CE – Arrêté préfectoral

Mardi 11 octobre 2022 à 18 heures	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le second tour. Délai limite pour le retrait de candidatures. Publication des candidatures au second tour de scrutin.	Articles L. 255-4 et L. 267 du CE
Mercredi 12 octobre 2022.	Date limite de retour en mairie de la liste d'émargement. <i>(uniquement en cas de second tour)</i>	Article L. 68 du CE
Jeudi 13 octobre 2022 à 18 heures	Délai limite de notification au maire, par les candidats, d'une nouvelle désignation d'assesseurs et délégués.	Articles R. 46 et R. 47 du CE
Vendredi 14 octobre 2022 à 18 heures	Délai limite de dépôt des protestations formées par les particuliers contre l'élection d'un conseiller au premier tour.	Article R. 119 du CE
Samedi 15 octobre 2022 à zéro heure  à 12 heures	Clôture de la campagne électorale pour le second tour.  Délai limite de remise des bulletins de vote aux maires par les listes qui en assurent elles-mêmes la distribution.	Arts. L. 47-A et L.49  Art. R. 55
<b>Dimanche 16 octobre 2022.</b>	<b>SECOND TOUR DE SCRUTIN</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>
Vendredi 21 octobre 2022 à 18 heures	Délai limite de dépôt des protestations formées par les particuliers contre l'élection d'un conseiller au second tour.	Article R. 119 du CE
Lundi 17 octobre 2022 à minuit	Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller au premier tour.	Article R. 119 du CE
Lundi 24 octobre 2022 à minuit	Délai limite de recours du préfet contre l'élection d'un conseiller au second tour.	Article R. 119 du CE